

VILLE DE SAINT-CLAUDE	MEMBRES					
						<i>Le Maire,</i>
	En exerc.	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	
33	27	4	4	2		
Compte rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL	Date de la Séance JEUDI 20 FÉVRIER 2014 à 18 h 30'					

PRESENTS : Francis LAHAUT, Maire, Jean-Paul GRUET-MASSON, Christiane DARMEY, Jean-Pierre JACQUEMIN, Jacques CHEVASSUS, Nelly VAUFREY, Alain MOURET, Norma PAILLISSÉ, Jacques VUILLERMOZ, Michel DUFOUR, Michel BAILLY, Christophe GONZALEZ, Jean-Claude MILLET, Suzanne PESENTI, André VIALLE, Marie-Pierre BANOS, Marie-Hélène SOUEI, Thierry HERDEWYN, Louise DA-SILVA, Mustafa OZER, Roman CHARPENTIER, Hélène REVERT, Daniel VUILLARD, Jean-Louis MILLET, Régis MARTIN, Catherine CHAMBARD, Françoise ROBERT.

EXCUSÉS : Nicole BERROD (pouvoir à Christiane DARMEY), Philippe GOTTELAND (pouvoir à Jean-Paul GRUET-MASSON), Akima GHERBI-CERQUEIRA (pouvoir à Nelly VAUFREY), Catherine VINCENT-NEVEU (pouvoir à André VIALLE).

ABSENTS : Anne GROSPIRON, Gérald MELESI.

-----oo0oo-----

Mme PAILLISSÉ et Mme DARMEY sont élues secrétaires de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, Monsieur le Maire présente ses condoléances aux familles des personnes récemment disparues : Monsieur Dominique BUGNOT, Monsieur André MONNERET, Monsieur Marcel BEGUET, Monsieur Jean BONVALOT, Monsieur Serge BACOT, Monsieur Bernard DESMEDT, Monsieur Marius MOREL, Monsieur Maurice DANREZ, Madame Yvonne VUILLERMOZ, Madame Gina BRESSAN, Madame Agnès CABASSET, présidente de l'association des familles qui nous a quittés à la suite d'une longue maladie.

I – PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 23 JANVIER 2014

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2014 est adopté à l'unanimité et sans observation.

II – AFFAIRES FINANCIÈRES

a) Fiscalité directe locale

Chaque année, il convient de voter le taux des trois taxes locales relevant de la compétence de la commune : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti.

VU le Code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

CONSIDÉRANT que le taux de la taxe sur le foncier bâti est à la fois supérieur au taux moyen national de cette taxe et au taux de la Cotisation Foncière des Entreprises, ce qui autorise une diminution sans lien du taux de la taxe sur le foncier bâti,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du Conseil municipal du 23 janvier 2014,

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Claude entend poursuivre son objectif de modération fiscale,

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de baisser le taux de la taxe sur le foncier bâti et de maintenir les autres taux à l'identique de ceux votés en 2013 à savoir : taxe d'habitation 17,35 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 47,70 - taxe foncière sur les propriétés bâties 33,50 (33,90 en 2013).

En fonction de ces taux d'imposition et du coefficient d'évolution des bases inscrit dans la loi de finances 2014, le produit fiscal attendu pour 2014 est estimé à 5 350 000 € contre 5 356 028,63 € en 2013.

	Bases définitives 2013	Taux 2013	Produit 2013
Taxe d'habitation	8 846 850 €	17,35	1 534 928,48 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	131 232 €	47,70	62 597,66 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 087 028 €	33,90	3 758 502,49 €
TOTAL			5 356 028,63 €

	Bases estimées 2014	Taux 2014	Produit fiscal attendu en 2014
Taxe d'habitation	8 855 697 €	17,35	1 536 463 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	131 900 €	47,70	62 916 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11 195 881 €	33,50	3 750 620 €
TOTAL			5 350 000 €

Au vu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le taux des trois taxes locales : taxe d'habitation 17,35 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 47,70 - taxe foncière sur les propriétés bâties 33,50.

b) Actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)

Lors de l'adoption du budget 2013, le Conseil municipal a voté les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement correspondants. En fonction de l'évolution des différentes opérations, les autorisations de programme (AP) doivent être mises à jour et les crédits de paiement adaptés : une nouvelle AP/CP est créée, une est soldée et une est annulée conformément au débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2014.

Nouvelle AP : subvention médiathèque, total : 1 300 000 €

AP soldée : aménagement camping, initiée en 2010 portée à 1 883 902 € en 2013 soldée à 1 880 891,41 €

AP annulée : actions d'économies d'énergie, initiée en 2013, total : 1 700 000 € annulée à 5 501,60 €

Sept AP restent inchangées : travaux dans les écoles 438 764 € ; gymnase des Avignonnetts 376 275 € ; requalification du centre-ville 443 000 € ; centre social Soleil Levant 230 000 € ; Grenette 514 000 € ; parc du Truchet 200 000 € ; Pont de la Pipe 250 000 €.

M. le Maire précise le résultat de l'étude sur la chaufferie bois qui a conduit à son annulation, en raison de son coût plus élevé que prévu ne permettant pas une rentabilité avant 15 ans et des contraintes techniques très fortes, notamment pour la rotation des camions de livraison.

Le Conseil municipal, à l'unanimité moins six abstentions, adopte les montants d'autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement.

c) Adoption du budget primitif 2014 – budget principal (BP)

M. le Maire commente une présentation du budget déjà abordé lors du Débat d'Orientation Budgétaire le 23 janvier dernier, conforme au projet examiné en Conseil privé, lundi 10 février. Il précise néanmoins que suite aux remarques des conseillers, une rectification a été apportée à la page sur les subventions aux associations culturelles (un correctif a été remis en début de séance, ainsi qu'une nouvelle version du budget de la Régie d'électricité pour supprimer un doublon détecté lors du Conseil d'exploitation).

L'équilibre global du BP s'établit à 26,16 millions d'euros, y compris les restes à réaliser, soit une progression de près d'un million par rapport à l'an dernier mais qui résulte principalement des opérations d'ordre puisque les dépenses réelles sont stables, passant pour la section de fonctionnement de 16 323 297 € en 2013 à 16 597 272 € cette année, et pour les dépenses réelles d'investissement, de 6 050 748 à 5 820 125 €. Il note qu'à la demande du Trésorier, une partie des sommes habituellement inscrites en investissement ont été basculées en section de fonctionnement, à l'exemple des subventions d'équipement pour le contrat Bienne ou le développement forestier.

Concernant la section de fonctionnement, qui s'établit à 17 625 872 €, il rappelle que la part principale des dépenses est toujours constituée des dépenses de personnel, avec 10 396 989 €, soit 59 % du total de la section. Néanmoins, il souligne qu'il s'agit de la plus faible progression de la masse salariale de ces dernières années puisqu'elle est limitée à 0,33 % par rapport au voté 2013, malgré les facteurs externes de hausse déjà évoqués (cotisations retraite notamment).

Il énumère l'ensemble des chapitres de la section de fonctionnement, votée par fonction, dont la structure évolue peu. Il note cependant la prépondérance de la fonction 0 qui pourrait inciter à voter le budget par nature à l'avenir...

Enfin, s'agissant de la section d'investissement, qui s'élève à 8 534 620 €, il précise que le remboursement de la dette, estimé à 1 448 400 €, représente le maximum à emprunter en 2014 afin de poursuivre le désendettement. Il rappelle que les principales opérations ont été abordées à travers les AP/CP et que les dépenses d'équipement totalisant 3 636 075 €.

VU l'article R.23-11 du CGCT relatif à la reprise anticipée des résultats,
CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2014,

Après examen, opération par opération en section d'investissement, fonction par fonction en section de fonctionnement, le Conseil municipal, à l'unanimité moins six abstentions, approuve les subventions aux associations, le tableau des emplois 2014, et le budget principal primitif de l'année 2014 arrêté aux chiffres suivants :

Budget Principal primitif 2014	Dépenses (€)	Recettes (€)
INVESTISSEMENT	8 534 620	8 534 620
Crédits nouveaux	5 262 075	5 262 075
Reports fin 2013	490 105	2 037 500
Reprise du déficit fin 2013	2 782 440	
Affectation prévisionnelle partie excédent fonctionnement		1 235 045
FONCTIONNEMENT	17 625 872	17 625 872
Crédits nouveaux	17 625 872	16 641 104
Reprise solde excédent		984 768
Fonctionnement fin 2013	26 160 492	26 160 492

d) Adoption du budget primitif 2014 budgets annexes

VU l'article R.23-11 du CGCT relatif à la reprise anticipée des résultats,

CONSIDÉRANT le débat d'orientation budgétaire du 23 janvier 2014,

CONSIDÉRANT l'avis favorable, à l'unanimité, du Conseil d'exploitation qui s'est réuni le 12 février 2014, concernant le budget de la Régie d'électricité,

Après examen, chapitre par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les budgets annexes primitifs de l'année 2014 arrêtés aux chiffres suivants :

Budget Annexe Primitif 2014 : EAU	Dépenses en euros	Recettes en euros
INVESTISSEMENT	1 619 878,00	1 619 878,00
Crédits nouveaux	747 300,00	1 418 466,00
Reports fin 2013	98 599,00	161 412,00
Reprise du déficit fin 2013	773 979,00	
Affectation prévisionnelles partie excédent fonctionnement		40 000,00
FONCTIONNEMENT	465 724,00	465 724,00
Crédits nouveaux	465 724,00	461 000,00
Reprise solde excédent		4 724,00

Budget Annexe Primitif 2014 : ASSAINISSEMENT	Dépenses en euros	Recettes en euros
INVESTISSEMENT	1 642 717,27	1 642 717,27
Crédits nouveaux	1 030 000,00	637 710,27
Reports fin 2013	152 813,78	292 997,00
Reprise du déficit fin 2013	459 903,49	
Affectation prévisionnelles partie excédent fonctionnement		712 010,00
FONCTIONNEMENT	563 293,00	563 293,00
Crédits nouveaux	563 293,00	214 280,00
Reprise solde excédent		349 013,00

Budget Annexe Primitif 2014 : RÉGIE D'ÉLECTRICITÉ	Dépenses en euros	Recettes en euros
INVESTISSEMENT	3 252 626,65	3 252 626,65
Crédits nouveaux	2 711 463,00	2 711 463,00
Reports fin 2013	541 163,65	
Reprise du déficit fin 2013		278 259,00
Affectation prévisionnelles partie excédent fonctionnement		262 904,65
FONCTIONNEMENT	1 452 000,00	1 452 000,00
Crédits nouveaux	1 452 000,00	1 002 000,00
Reprise solde excédent		450 000,00

e) Subventions aux sportifs de haut-niveau

La Ville apporte un soutien matériel et financier à de nombreuses associations sportives. Elle porte également un intérêt particulier aux performances des sportifs de son territoire et à l'image que ceux-ci diffusent lors d'événements nationaux ou internationaux comme les Championnats du Monde.

M. le Maire souligne notamment les performances récentes de Valentin Chauvin, avec un titre de champion de France.

M. Mouret précise que tous ces athlètes ont été formés dans des clubs de Saint-Claude.

Afin de soutenir ses athlètes de haut niveau et de promouvoir l'image de la Ville, le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde une subvention aux personnes suivantes :

Margaux NICOLLIN (Saint-Claude Athlétisme – lancer du javelot) 1000 € ; Juliette LAZZAROTTO (Haut-Jura Ski – biathlon) 1000 € ; Valentin CHAUVIN (Haut-Jura Ski – ski nordique) 1000 € ; Alexis VUILLERMOZ (Vel'Haut-Jura – cyclisme) 1500 €. Cette dépense de 4 500 euros est inscrite au budget 2014.

f) Actualisation des tarifs de prestations de service en matière de rémunération du personnel

VU la délibération du Conseil municipal n° 12/14 – Clt 103 & 37 en date du 14 mai 2009 portant convention de prestations de service avec la Communauté de communes Val de Bienne,

VU la délibération du Conseil municipal n° 41/07– Clt 103 en date du 21 février 2013 portant actualisation des tarifs de prestations de service en matière de rémunération du personnel,

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la tarification des prestations de service en matière de rémunération du personnel pour tenir compte de l'évolution des cadres d'emplois et/ou des grilles indiciaires résultant en particulier de la réforme, applicable au 1^{er} février 2014, de la catégorie C et de certains grades de la catégorie B, mais également de l'évolution des taux des charges patronales, de frais de structure estimés à 10 % ainsi que du coût horaire brut congés payés compris,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'actualisation des tarifs des prestations de service en matière de rémunération du personnel selon le barème suivant :

	Montant horaire 2013	Montant horaire 2014
Agent relevant de la catégorie A	35,75 €	36,07 €
Agent relevant de la catégorie B	25,49 €	25,77 €
Agent relevant de la catégorie C	21,32 €	22,04 €

- convient de la prise en compte de ce barème pour la facturation de toute prestation de service en matière de rémunération du personnel ;

- autorise Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer l'avenant à la Convention de prestations de service avec la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ainsi que tout acte afférent.

III – AFFAIRES DOMANIALES

a) Cession d'une parcelle à Valfin les Saint-Claude

Madame Karine Jeantet a sollicité la Commune pour l'acquisition d'une parcelle communale, d'une surface de 490 m², cadastrée à la section 541 ZE n° 114. Ce terrain est situé rue de la Mairie à Valfin-lès-Saint-Claude, en zone Na (zone naturelle d'habitat diffus) du Plan Local d'Urbanisme. L'objet de cette acquisition est de disposer d'une aisance supplémentaire en complément de la parcelle 541 ZD n°219, déjà propriété de la requérante.

Sur avis favorable de l'Adjoint Spécial de Valfin-lès-Saint-Claude, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la cession, au profit de Madame Karine Jeantet, du tènement susvisé suivant les divisions établies pour la somme de 2 500 € soit 5,1 €/m², et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ce dossier.

b) Destination des coupes de bois 2014 des forêts soumises au régime forestier

Les vents violents qui ont soufflé sur la Franche-Comté dans la nuit du 24 décembre 2013 ont provoqué des déracinements d'arbres sur le territoire de la commune de Saint-Claude et en particulier dans le secteur de la route d'accès au hameau de Noirecombe. Leur exploitation est donc nécessaire. Après consultation de l'Office National des Forêts (ONF), les chablis et la coupe de bois exceptionnelle pourraient connaître les destinations suivantes :

a) vente de gré à gré de résineux et de chablis issus de la parcelle n° 33 située en bordure de route de Noirecombe. La décision relative au mode de vente sera prise, en concertation avec l'ONF, après reconnaissance des chablis et/ou à la mesure bord de route.

b) Vente de gré à gré selon les procédures ONF en vigueur, des produits de faible valeur.

M. CHARPENTIER explique la nécessité d'une délibération spécifique pour cette coupe exceptionnelle due aux effets de la tempête.

Le Conseil municipal, l'unanimité, acte le principe de vente de gré à gré des résineux et des chablis, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

IV – POLITIQUE DE LA VILLE – DÉVELOPPEMENT DURABLE

g) Contrat urbain de cohésion sociale : programme d'actions pour l'année 2014

Début 2014, comme chaque année, les actions du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ont été élaborées. Il a été tenu compte du contexte dans lesquelles elles peuvent être mises en œuvre, et plus particulièrement, d'une part, de la situation socio-économique locale et, d'autre part, de la réduction des aides financières de l'État. Il est à noter que cette année, les crédits dévolus au CUCS 2014 intègrent une partie de l'enveloppe VVV (Ville Vie Vacances) anciennement gérée de manière dissociée.

VU les huit actions portées directement par la Commune de Saint-Claude et les trois actions soutenues par les partenaires extérieurs, pour une programmation globale de 354 310 €,

VU la réunion du Comité de Pilotage du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Saint-Claude le 17 janvier 2014 en Préfecture du Jura qui a retenu l'ensemble des actions pour un montant global de 58 312 euros, dont : 11 400 euros pour les partenaires extérieurs, et 46 912 euros pour la Ville. Au titre du soutien aux partenaires extérieurs dans la mise en œuvre des actions validées, la Ville de Saint-Claude a inscrit la somme de 10 000 euros qui sera répartie entre les structures concernées.

M. le Maire détaille la liste des actions programmées.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à la mise en place des actions municipales et à verser les subventions aux organismes concernés, par tout acte rendu nécessaire.

b) Soutien aux projets de voyages éducatifs de la SEGPA

VU la délibération du Conseil municipal réuni en séance le 17 janvier 2013 validant l'engagement de la ville à promouvoir la jeunesse, au titre de la stratégie de développement durable de Saint-Claude (Agenda 21),

VU la demande de subvention de la SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) de la Cité Scolaire du Pré Saint-Sauveur à Saint-Claude, portant sur l'organisation de deux voyages scolaires :

- Classes de 5^{ème} : du 12 au 16 mai 2014, voyage à Guédelon (visite et participation à la construction du Château selon les méthodes médiévales). Le projet concerne 30 élèves dont 15 Sanclaudiens, pour un budget de 11 240 euros,
- Classes de 3^{ème} : du 24 au 29 mars 2014, voyage à Lamoura (découverte des métiers du Haut-Jura, sensibilisation à la protection de l'environnement). Le projet concerne 13 élèves dont 5 Sanclaudiens, pour un budget de 4 925 euros.

M. MOURET ajuste les chiffres par rapport au projet adressé aux conseillers.

CONSIDÉRANT l'intérêt que porte la ville aux projets éducatifs destinés à la jeunesse locale, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement, à la Cité Scolaire du Pré Saint-Sauveur, d'une subvention globale de 622,50 euros assise sur la méthode de calcul suivant :

[Contribution attendue des familles] x 10 % x [nombre d'élèves sanclaudiens]/[nombre élèves], soit : Guédelon 517,50 € (34,50 € par élève sanclaudien), Lamoura 105 € (21 € par élève sanclaudien).

c) Développement durable – appel à projets 2014

VU la délibération du 17 janvier 2013 portant sur l'orientation stratégique de l'Agenda 21 local, intégrant une dimension participative des citoyens dans le développement durable,

VU les projets déposés par les collectifs d'habitants ou associations locales, une commission mixte s'est réunie le 14.11.2013 pour étudier les quatre dossiers présentés. Trois projets ont été sélectionnés :

Projet 1 : Verger conservatoire à Cinquétral. Plantation de fruitiers d'origine régionale et apprentissage des techniques liées à la préservation de ces essences. Le projet prévoit la possibilité d'un développement vers l'accompagnement éducatif. La Ville participera à hauteur de 550 € pour l'achat des arbres.

Projet 2 : Acquisition d'une serre pour le *jardin partagé* afin d'augmenter les temps d'activité et permettre de diversifier les productions. Cet outil servira à des fins pédagogiques auprès des classes et des différents partenaires du collectif. La participation communale à l'achat de la serre s'élève à 400 €.

Projet 3 : « La Smala », collectif d'une trentaine de musiciens. Il reçoit 800 € pour contribution à l'organisation d'un festival lors du dernier week-end d'août 2014 et la production, in situ, d'un CD, à partir de la prestation de six groupes domiciliés et répétant dans les locaux de la Maison du peuple.

Par ailleurs le projet de jardin, à l'école maternelle de Mouton, n'ayant pu aboutir l'année précédente, l'aide initiale, non versée, sera reconduite cette année soit 718 €.

Sur la base de la délibération sus visée, l'appel à projet ayant eu cours jusqu'ici est remodelé afin de mieux prendre en compte les différentes facettes du Développement durable. Il proposera ainsi aux habitants de Saint-Claude de développer des projets sur l'ensemble des champs du développement durable : environnemental, social et économique. Les modalités de fonctionnement restent inchangées, pour un volume budgétaire total également inchangé, de 4 000 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions afférentes, pour budget total de 2 468 euros, et à mettre en œuvre l'appel à projets 2014 par tout acte nécessaire.

d) Étude sur le potentiel solaire de la commune

VU les délibérations du 17 janvier 2013 et du 23 janvier 2014 validant, d'une part, le diagnostic et la stratégie locale de développement durable, et, d'autre part, le Plan d'actions Agenda 21 pour les années 2014 à 2016,

CONSIDÉRANT que dans la perspective d'augmenter la part d'énergie renouvelable à Saint-Claude, et de renforcer l'autonomie énergétique du territoire, il est prévu, en partenariat avec le Parc naturel régional du Haut-Jura (PNRHJ), de réaliser une étude sur le potentiel solaire,

CONSIDÉRANT que cette étude s'inscrit dans le cadre du Schéma de développement des énergies renouvelables et du Plan climat énergie territorial, portés par le PNRHJ,

L'étude s'articule en trois axes :

- 1/ Une étude des potentiels sur les bâtiments publics avec, dans les cas les plus favorables, un chiffrage de la mise en place d'équipements photovoltaïques/thermiques (investissement, fonctionnement, recettes),
- 2/ Une étude toit par toit des quartiers les plus propices à l'installation d'équipements solaires dans le but de créer un cadastre solaire accessible aux habitants, et d'évaluer la rentabilité d'un éventuel investissement,
- 3/ Un appui pour la mise en place d'un plan de développement du solaire sur la commune, incluant contrainte législative, sensibilisation et information du public.

Le budget prévisionnel de l'étude s'élève à 15 000 € TTC, réparti comme suit :

Région Franche-Comté (programmation PNRHJ)	6 000 €
ADEME	6 000 €
Autofinancement Commune de Saint-Claude	3 000 €

M. le Maire insiste sur l'incitation aux habitants à s'équiper. M. GONZALEZ s'inquiète de la destination future de ces installations et de leur « dépollution ». M. le Maire convient que cela peut poser problème. M. CHARPENTIER estime que le recyclage sera de plus en plus rentable pour récupérer les "Terres rares", ces métaux qui entrent dans la composition des équipements solaires. M. JACQUEMIN souligne également l'intérêt pour les particuliers qui sont démarchés par des sociétés pressantes. Il est également précisé que l'étude couvrira les communes rattachées mais que seuls les secteurs propices seront examinés, pour les autres, les habitants seront plutôt orientés vers des économies d'énergie.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Franche-Comté, au titre de la programmation Parc, et à l'ADEME, au titre du financement de l'étude sur le potentiel solaire du territoire de Saint-Claude, et approuve l'engagement de cofinancement de 3 000 € de la commune pour la réalisation d'une étude ; cette somme est inscrite au budget 2014.

V – AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

a) Système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

VU le Code général des collectivités territoriales,

CONSIDÉRANT que le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 a fixé la modernisation de l'alerte des populations comme un objectif prioritaire de l'action gouvernementale ; qu'il s'agit de doter les communes d'un réseau d'alerte performant en remplacement de l'ancien réseau national d'alerte (RNA) de l'État ;

CONSIDÉRANT que les services de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise ont conçu un nouveau dispositif appelé Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ;

CONSIDÉRANT qu'un principe de cotation nationale des zones d'alerte a été élaboré et appliqué par les préfetures pour déterminer des zones d'alerte prioritaires ; que 640 zones d'alerte de priorité 1 ont ainsi été identifiées, sur un total de 1 744 zones pour l'ensemble du territoire métropolitain ;

CONSIDÉRANT que les sirènes implantées dans ces zones d'alerte de priorité ont vocation à être raccordées au SAIP lors de la première vague de déploiement en cours ;

M. le Maire insiste sur le raccordement des deux sirènes existantes au système de déclenchement à distance (mais qui pourront toujours l'être manuellement).

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention portant sur le raccordement et sur l'installation de deux sirènes d'alerte, propriété de l'État, sur des bâtiments de la Commune (le toit de l'Hôtel de Ville et toit du marché couvert de la Grenette). La convention fixe les obligations des acteurs,

Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif dont la convention, et à en faire appliquer les termes, il valide l'inscription des dépenses liées à la présente décision au budget principal.

b) Liste des marchés conclus en 2013

Conformément à l'article 133 du code des marchés publics, le Maire informe le Conseil municipal des marchés conclus pendant l'année 2013. Cette liste doit être publiée au cours du premier trimestre de chaque année.

MARCHÉS DE TRAVAUX - MARCHÉS DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Assainissement des eaux usées lot renouvellement de conduites	20/02/2013	VAL TP	01100
Assainissement des eaux usées lot réduction des eaux claires parasites	20/02/2013	VAL TP	01100
Aménagement de plateforme d'aires de jeux Zinguerie de trois bâtiments	02/05/2013	S.J.E.	39570
Réhabilitation de la chaufferie salle des fêtes	18/06/2013	PICARD	39200
Réhabilitation chauffage palais des sports	08/07/2013	PICARD	39200
Réhabilitation chauffage palais des sports	16/07/2013	PICARD	39200
Menuiseries ext. et mur rideau centre social Soleil levant	06/11/2013	CANIER	01100
Façade Est Grenette lot serrurerie	16/12/2013	BELUARDO	39200
Façade Est Grenette lot ravalement	16/12/2013	DORREGO	01100
Façade Est Grenette lot gros œuvre	16/12/2013	ZOZ	39170
Façade Est Grenette lot menuiserie	16/12/2013	BELUARDO	39200

MARCHÉS DE 90 000 à 4 999 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	attributaires	Code postal attributaire
Rénovation de superstructures barrage lot maçonnerie	18/02/2013	STRAS ACRO BAT'IN	30252
Rénovation de superstructures barrage lot charpente métallique	18/02/2013	STRAS ACRO BAT'IN	30252
Place Franche-Comté	18/03/2013	SA ROUTIERE & PERRIER	39260
Voirie 2013	08/04/2013	SJE	39570
Accessibilité Hôtel de ville Lot plomberie sanitaire	12/04/2013	PICARD	39200
Accessibilité Hôtel de ville Lot sols souples	12/04/2013	SAINT CLAUDE MOQUETTE	39200
Accessibilité Hôtel de ville Lot carrelage faïence	12/04/2013	SOLSYSTEM	39260
Accessibilité Hôtel de ville Lot chauffage ventilation	12/04/2013	PICARD	39200
Objet	Date du marché	attributaires	Code postal attributaire
Accessibilité Hôtel de ville Lot électricité courants faibles	12/04/2013	SCEB	39200
Accessibilité Hôtel de ville Lot plâtrerie peinture	12/04/2013	PEINTURE COLOR	39200
Accessibilité Hôtel de ville Lot menuiseries intérieures	12/04/2013	CAPELLI BERROD	39260
Accessibilité Hôtel de ville Lot portes automatiques	12/04/2013	AXED	73420
Accessibilité Hôtel de ville Lot ascenseur	12/04/2013	SCHINDLER	25000
Accessibilité Hôtel de ville Lot démolitions maçonnerie	12/04/2013	BARONI	39360
Accessibilité Hôtel de ville Lot charpente – menuiseries métalliques	12/04/2013	CANIER	01100

Installation structures aires de jeux Place Franche-Comté	21/05/2013	KOMPAN	77198
Installation structures aires de jeux Parc du Truchet	21/05/2013	PRODULIC	37210
Voirie rue du Miroir - partie basse	03/07/2013	SA ROUTIERE	39260
Rénovation école du Faubourg lot gros œuvre	08/07/2013	BODET	39170
Rénovation école du Faubourg lot menuiseries intérieures	08/07/2013	PACAUD	39200
Rénovation école du Faubourg Lot sols souples	08/07/2013	DROGUERIE CENTRALE	39200
Rénovation école du Faubourg Lot carrelage	08/07/2013	PRIMATESTA	39002
Rénovation école du Faubourg Lot peinture intérieure	08/07/2013	PEINTURE COLOR	39200
Rénovation école du Faubourg Lot électricité	08/07/2013	SCEB	39200
Rénovation école du Faubourg Lot menuiseries extérieures	08/07/2013	BELUARDO	39200
Rénovation école du Faubourg Lot couverture zinguerie	08/07/2013	GUNES	39170
Rénovation école du Faubourg Lot plâtrerie faux plafonds	08/07/2013	PEINTURE COLOR	39200
Rénovation école du Faubourg Lot peinture façade	08/07/2013	PEINTURE COLOR	39200
Rénovation école du Faubourg Lot chauffage ventilation sanitaire	08/07/2013	PICARD	39200
Rénovation de quatre alternateurs	18/07/2013	KSB service EITB SITELEC	84140

MARCHÉS DE FOURNITURE - MARCHÉS DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	attributaires	CP de l'attributaire
Acquisition véhicules Lot 1 véhicule léger break	16/05/2013	PEUGEOT	39200
Acquisition véhicules Lot 2 Fourgon	16/05/2013	PEUGEOT	39200
Acquisition véhicules Lot 3 Fourgon	16/05/2013	Automobile FRANC-COMTOISE	39200

MARCHÉS DE 90 000 à 199 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	attributaires	CP de l'attributaire
Fourniture, livraison gestion de titres restaurant	03/06/2013	EDENRED FRANCE	92245

MARCHÉS DE SERVICE - MARCHÉS DE 20 000 à 89 999,99 EUROS HT

Objet	Date du marché	attributaires	CP de l'attributaire
Entretien espaces verts Lot 1 tonte talus	21/05/2013	MALFROY	39130
Entretien espaces verts Lot 2 tonte sur corde	21/05/2013	MALFROY	39130
Entretien espaces verts Lot 3 tonte	21/05/2013	ESAT Prestige Jura	39200
Maintenance et collecte des horodateurs	28/03/2013	VINCI PARK	13 006

---ooOoo---

M. le Maire souligne qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil municipal et, avec M. VUILLARD, remercie les conseillers pour la participation à ce mandat et pour la bonne tenue des débats.

Séance levée à 19 h 20

Le Maire : Francis LAHAUT

